

Point 3 du CM du 24 05 2012

Budget supplémentaire 2012.

Nous avons examiné en commission finances les évolutions majeures qui viennent d'être détaillées.

Un point avait occupé une partie de nos débats, je veux parler de la gestion de la dette et des contrats de prêts qui s'y rattachent :

Nous en parlons régulièrement à chaque échéance budgétaire et nous savons que trois de ces contrats sont des **prêts structurés appelés communément « emprunts toxiques »**

Ces trois contrats représentent **67% de la dette d'ue fin 2012.**

Alors que nous étions dans une période de bonification à taux fixe, le fixing d'un des trois prêts est arrivé à échéance et nous devons supporter **un malus d'intérêts d'1.4 M€**

En valeur actuelle les deux autres prêts, dont le fixing est prévu **en juin 2013 nous conduiraient à un malus de 1.8M€ voire au dessus des 2 M€ si l'Euro/dollar revenait à son cours précédent plus haut.**

Comme je le disais en introduction nous avons régulièrement abordé ce sujet, depuis plusieurs années maintenant et régulièrement **vous nous avez dit de rester confiant, que le dialogue avec l'organisme Dexia était en place, vous nous avez même « vivement » engagé à ne pas être moteur d'une rumeur infondée.**

Ce premier fixing avec les intérêts associés **n'est plus une probabilité mais une réalité.** Les autres suivent et nous savons que le temps passe vite.

Je ne pense pas que nous puissions attendre quelque miracle que ce soit, et l'ancien président de la république s'était clairement exprimé, mentionnant aux collectivités concernées qu'il ne fallait certainement pas compter sur l'état.

Des collectivités dans le même cas ont engagé des procédures ou recours, une association **« Acteurs publics contre les emprunts toxiques » s'est créée** : l'union fait la force, permet le partage d'expérience, met à profit les professionnalismes sur un sujet très pointu.

- La renégociation de la dette en 2007/2008 conseillée par DEXIA nous a fait souscrire à des contrats à caractère spéculatif ce qui est contraire au code des collectivités
- Nous avons souscrit par la même un allongement de 10 ans qui traduit bien le caractère spéculatif.
- Toutes les informations sur les risques encourus n'ont pas été clairement expliquées

Nous pensons qu'il faut :

- Expliquer l'ampleur du problème, publier et diffuser toutes les données. La mobilisation citoyenne est indispensable pour mettre la pression aux banques et impliquer tous les élus
- Adhérer à cette association « acteurs publics » : participer à ses travaux, utiliser son expertise.
- Utiliser le rôle de conseil du Préfet pour les collectivités locales en matière d'emprunts
- Qui vous conseille aujourd'hui, quel en est le coût ?

Quel est pour vous le seuil justifiant de telles actions ?

Pour notre part nous considérons qu'il est atteint !